

Annexe aux consignes sanitaires

A destination des étudiants

Règles d'isolement et mesures en cas de symptômes

Protocole sanitaire d'avril 2022

Si vous avez un test positif, vous ne devez pas vous rendre aux épreuves :

- Test positif et schéma vaccinal complet : isolement de 7 jours, avec levée possible de l'isolement à J+5 avec un résultat de test négatif et en l'absence de signes cliniques depuis 48h ;
- Test positif et schéma vaccinal incomplet ou personne non vaccinée : isolement de 10 jours, avec levée possible de l'isolement à J+7 avec un résultat de test négatif et en l'absence de signes cliniques depuis 48h ;

Pendant l'épreuve, en cas de signes évocateurs de covid19 (fièvre, toux, difficulté respiratoire, perte du goût ou de l'odorat) :

- Vous serez accompagné vers une salle dédiée, avec port du masque obligatoire lors du trajet, pour vous et l'accompagnant
- En l'absence de signe de détresse, vous pourrez être autorisé à reprendre la composition de l'épreuve dans la salle dédiée ; à la fin de l'épreuve, vous devrez contacter un médecin et/ou vous rendre au service de médecine préventive de l'université
- En cas de signe de détresse respiratoire, les secours seront contactés